

-PRODUCTION DU MATIN-



Les
MARCHANDS
D'ETOILES

Une pièce de :
ANTHONY MICHINEAU

Mise en scène:
JULIEN ALLUGUETTE

Projet pédagogique – Portée historique de l'œuvre

1. La place de la pièce, *Les marchands d'étoiles*, dans l'Histoire

"Les marchands d'étoiles" peut être présentée comme une création littéraire, basée sur des faits réels et dont la construction narrative est directement fondée sur des faits historiques précis et datés.

L'objectif poursuivi est d'interpeller le spectateur, l'interroger, au-delà même de l'horreur perpétrée sur cette période : "comment les français, et en l'occurrence les parisiens, ont pu laisser l'inimaginable se produire ? La déportation, l'extermination des Juifs ? Comment pouvaient-ils vivre en aidant l'occupant ?"

L'auteur souligne, qu'initialement, la pièce était intitulée : *Des gens comme les autres*. Sa démarche était d'écrire une histoire autour de personnages qui n'étaient pas collaborateurs de cette horreur (et même qui s'en seraient défendus) mais qui n'ont jamais résistés non plus. Quand le monde bascule dans une tragédie, un génocide, des personnes collaborent, d'autres résistent, et il y a tous les autres. L'immense majorité. Des gens peut-être comme moi, peut-être comme vous ou votre voisin.

2. Les principaux faits historiques ayant inspiré la construction des personnages

Les recherches menées et les lectures des (petites) histoires de la guerre ont guidé le récit de la pièce autour des faits historiques suivants :

Deux entreprises parisiennes ont fabriqué les étoiles juives : une de tissu (Barbet-Massin-Popelin et Cie¹) et une imprimerie (Imprimerie Charles Wauters et Fils²). Si l'auteur est parti du principe que ces entreprises étaient collaboratrices, profitant de ce "marché de l'étoile jaune", la trame de la pièce est arrivée avec une seconde découverte.

M. Henk van Gelderen au cœur de la construction narrative de la pièce : M. Henk van Gelderen fut un combattant de la résistance juive hollandaise dont l'usine textile a été confisquée par les forces d'occupation allemandes peu de temps après leur invasion des Pays-Bas en 1940. Cette usine a été utilisée pour produire 569.355 étoiles jaunes que les nazis ont forcé à porter.

Dans une interview, Van Gelderen a exprimé ce qu'il ressentait à propos des ouvriers qui fabriquaient des étoiles jaunes pour les Allemands avec des machines qu'il avait lui-même achetées. « Qu'auraient-ils pu faire? » a-t-il affirmé. « *L'usine avait un patron allemand. Ils ont reçu la commande. Ils devaient manger. S'ils ne l'avaient pas fait, d'autres l'auraient fait.* » (traduit en français)".

La pièce s'est construite autour de ce combattant et de la spoliation de son usine de tissu.

¹ C. Zalc, L'étoile jaune, histoire d'un stigmaté, Rev. L'Histoire, mai 2022, p. 13.

² C. Zalc, L'étoile jaune, histoire d'un stigmaté, Rev. L'Histoire, mai 2022, p. 18.

3. Cadre spacio-temporel de la pièce

Lieu : La pièce se déroule en **France, à Paris**, dans une usine détenue par la famille Martineau. Ces personnages sont plutôt sympathiques, n'ont pas particulièrement d'acointance avec l'ennemi.

Les salariés de l'entreprise Martineau découvrent la présence d'un Juif dans le dépôt (élément déclencheur de la pièce).

La pièce dans le temps : La pièce se passe en **juin 1942**, au moment même où la France bascule un peu plus dans l'horreur.

Explications du déroulement de la pièce en juin 1942 :

- ⇒ **29 mai 1942** : la huitième ordonnance allemande³ interdit aux Juifs français et étrangers de la zone occupée de paraître en public sans porter une étoile jaune sur le côté gauche de la poitrine, et ce dès l'âge de 6 ans. Cette mesure de discrimination, qui fut aussi adoptée, avec des variantes, dans toute l'Europe sous domination nazie, coïncide avec la mise en place de ce que les nazis qualifient de « *solution finale* ».

Ce même jour (29 mai 1942), la préfecture de Seine et Oise adresse un courrier à tous ses commissaires de police, ayant pour objet « insigne spécial des Juifs ». Le préfet « prie » alors ses équipes « de bien vouloir prendre les dispositions utiles » pour assurer la mise en place de l'ordonnance précitée, « en vertu des pouvoirs qui lui ont été conférés par le Führer, commandant suprême de la Wehrmacht ».

L'ordonnance énonce en ces termes : « Il est interdit aux personnes juives, à partir de l'âge de 6 ans accomplis, de paraître en public sans porter l'étoile des Juifs. ».

L'ordonnance du 29 mai 1942 sur le port de l'étoile s'inscrit dans la volonté nazie de distinguer entre les Juifs et le reste de la population française et de les empêcher de mener une vie normale. Elle se veut très précise : « L'étoile des Juifs consiste en une étoile à 6 branches, noire, de la grandeur de la paume, en étoffe jaune, portant en noir l'inscription « Juif ». Elle doit être portée, cousue solidement, de façon apparente sur la poitrine, sur le côté gauche du vêtement. » « Chaque Juif recevra 3 étoiles et devra donner à cet effet un point de sa carte de textile. » « Les Autorités allemandes précisent que la date d'entrée en vigueur doit être rigoureusement respectée ».

A cette époque, la France est scindée en deux : la zone occupée par l'Allemagne au nord et la zone dite libre sous autorité du régime de Vichy au sud. Le texte ne concerne que les Juifs de zone occupée. Elle marque pour eux le début d'une nouvelle ère.

³ Cette mesure avait été mise en place par une ordonnance signée par le Militärbefehlshaber in Frankreich ou MbF, le commandement militaire allemand en France. L'ordonnance est signée par Oberg, chef de brigade SS et Major général de la police.

**Les Juifs devront
porter l'étoile jaune**

A PARTIR DU 7 JUIN

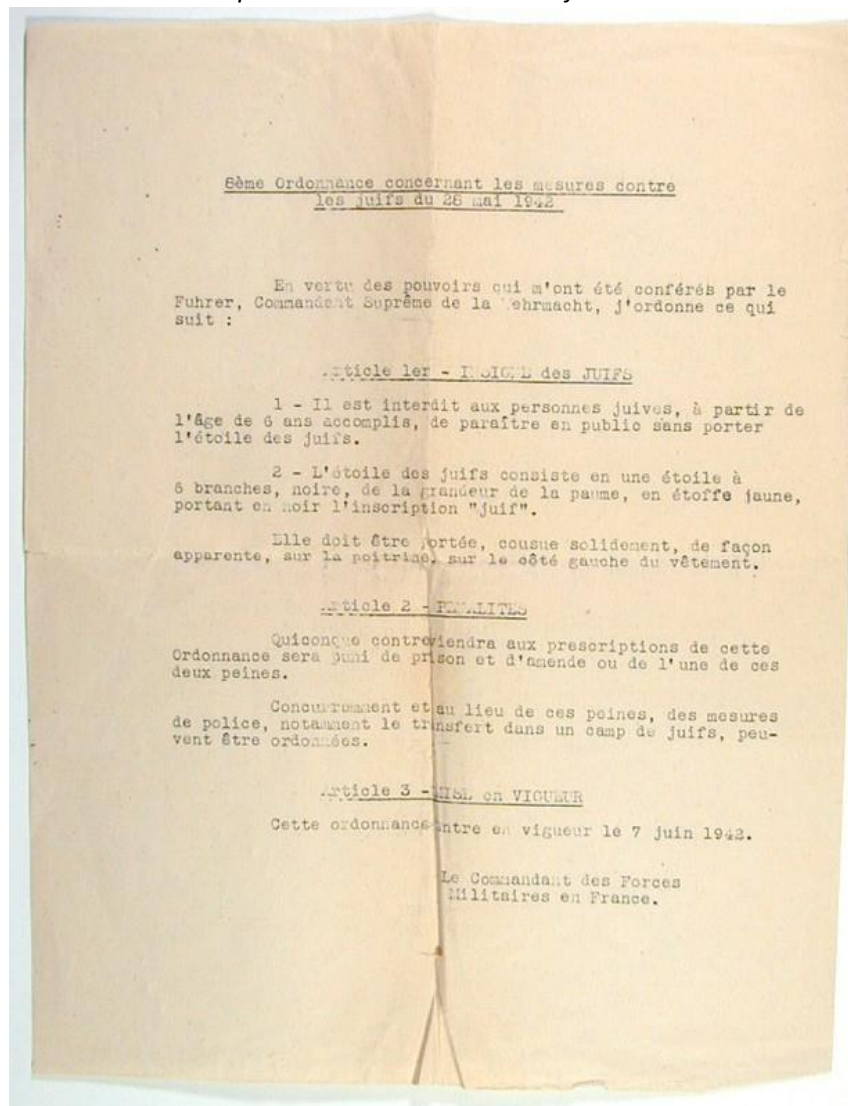
*Sur le côté gauche
de la poitrine
et dès l'âge
de six ans révolus*



Le Journal officiel contenait les ordonnances du Militärbefehlshaber in Frankreich publiées l'ordonnance ci-après :

En vertu des pleins pouvoirs qui m'ont été conférés par le Führer und Oberster Befehlshaber der Wehrmacht, j'ordonne ce qui suit :

Le quotidien "Le Matin" du 1er juin 1942



huitième ordonnance allemande du 29 mai 1942

- ⇒ **Le développement d'un « marché » de l'étoile juive** : dans les premiers jours de **juin 1942**, les juifs de zone occupée doivent retirer l'étoile auprès des mairies, sous-préfectures ou encore commissariats. Elle n'est pas gratuite et s'obtient contre des points de carte textile ou de l'argent. Certains bénéficient de dérogations, comme les juifs vivant en mariage mixte si leurs enfants sont reconnus comme non juifs, mais elles ne sont accordées que rarement (voir Claire Zalc, historienne, directrice de recherche au CNRS).

Le tissu, couleur « vieil or », est vendu 21,70 francs le mètre⁴.

En 1942, la fabrication industrielle de 400.000 étoiles a exigé 5.000 mètres de tissu couleur « vieil or ».

Dans la pièce, les Martineau ont récupéré le « marché » de l'étoile jaune (mais il n'y a pas à douter, ce sont des collaborateurs qui auront ce marché à la fin de la pièce).

⇒ **Faits marquants et historiques représentés dans la pièce :**

- références aux travaux abjectes de Georges Montandon, théoricien du racisme et de l'antisémitisme, une des cautions "scientifiques" de l'extermination juive ;
- deux personnages de la pièce (Joseph et Paulette) évoquent **l'exposition de propagande anti-juive au Palais Berlitz**, en 1941, page 90 ;
- **couvre-feu** (pages 3, 24, 32, 36, 54). La pièce se déroule un soir d'inventaire de l'entreprise Martineau, pendant la période de couvre-feu. On rappellera la sixième ordonnance, en février 1942, interdisant aux juifs les sorties entre 20 heures et 6 heures, ainsi que les changements de résidence".
- **spoliation des biens** (pages 106 à 121, l'entreprise Martineau est spoliée à la fin de la pièce) ;
- **déportations** (pages 77 et s., p. 104 et 105).

3. La symbolique de l'étoile

Craignant pour leur sécurité, de nombreux Juifs quittent Paris dans les jours qui suivent la publication de la huitième ordonnance allemande⁵. Certains pensent être plus à l'abri à la campagne, d'autres cherchent à franchir la ligne de démarcation pour rejoindre la zone non occupée, où les Juifs ne sont pas astreints au port de l'étoile jaune.

L'étoile jaune n'était pas seulement un symbole de la séparation absolue entre les Juifs et le reste de la population, elle permettait aussi que les Juifs soient instantanément identifiés comme tels et de ce fait humiliés et éventuellement déportés.

A partir de la page 103 de la pièce, après avoir été emmené au commissariat et violemment interrogé, le personnage de Joseph porte l'étoile.

⁴ C. Zalc, L'étoile jaune, histoire d'un stigmaté, Rev. L'Histoire, mai 2022, p. 18.

⁵ Cette mesure avait été mise en place par une ordonnance signée par le Militärbefehlshaber in Frankreich ou MbF, le commandement militaire allemand en France. L'ordonnance est signée par Oberg, chef de brigade SS et Major général de la police.



Une vingtaine de filles juives réfugiées dans le foyer de Saint-Mandé, à Paris, portant l'étoile jaune. Elles seront déportées par le convoi n°77, en direction du camp d'extermination d'Auschwitz-Birkenau, le 31 juillet 1944. Une seule est revenue.

4. Discussions/débats

Les séances scolaires peuvent être proposées suivies d'un débat avec les élèves (en collaboration avec enseignants d'histoire et/ou français). Les représentations tout public pourront également être suivies d'un débat (sur demande des organisateurs/mairies). Les thématiques suivantes seront ainsi mises en débat par des professionnels :

- délimitation du domaine de la fiction et de celui de la reconstitution/comment s'est fait le choix de faire intervenir des personnages historiques et au contraire des anonymes : intérêt de représenter le vécu de la population lors d'une période donnée (dans le cas de la pièce : le génocide juif, l'exode, les bombardements, les privations, les couvre-feux, les dénonciations, la collaboration, etc.) ;
- Quel fût le rôle du discours extrémiste dans la montée du nazisme et plus généralement comment la pensée extrémiste à banaliser l'antisémitisme ? (discussions autour des extraits de la pièce retraçant le discours dirigeant la colère et la peur de la population contre les Juifs ; discours de Georges Montandon ; exposition de propagande anti-juive au Palais Berlitz, en 1941) ;
- Est-on vraiment victime du conflit quand on a « récupéré le marché de l'étoile juive » ? ;
- Et s'ils n'avaient suivi ni Jean Moulin, ni Pierre Laval, quelle alternative restait-il aux Français moyens au beau milieu de la seconde guerre mondiale ?... A ces gens comme les autres ?

5.Sources et ressources pédagogiques

Supports pédagogiques proposés :

- Exposition de propagande antisémite Le Juif et la France, vidéo (2 minutes) proposée par Institut national de l'audiovisuel (INA), Date de diffusion 12 sept. 1941, accessible : <https://enseignants.lumni.fr/fiche-media/00000000237/exposition-de-propagande-antisemite-le-juif-et-la-france.html> ;



Affiche de l'exposition de propagande anti-juive au Palais Berlitz

- Les "années noires" : les Français sous l'occupation allemande (1940-1944), ressources lumni Enseignants, accessible : <https://enseignants.lumni.fr/parcours/0003/les-annees-noires-les-francais-sous-l-occupation-allemande-1940-1944.html>

Sources complémentaires :

- C. Zalc, *Marquer, discriminer, exclure, Diasporas*, Histoire et sociétés n° 16, 2010.
- S. Klarsfeld, *L'Étoile des Juifs. Témoignages et documents*, L'Archipel, 1992.
- L. Joly, *Dénoncer les Juifs sous l'Occupation*, CNRS Éditions, 2021.
- L. Poliakov, *L'Étoile jaune*, [1949], Éditions Grancher, 1999.
- R. Poznanski, *Les Juifs en France pendant la Seconde Guerre mondiale*, [1994], CNRS Éditions, 2018.
- C. Zalc, *L'étoile jaune, histoire d'un stigmaté*, Rev. L'Histoire, mai 2022, p. 13 (ci-après dans le dossier, en annexe).

L'ÉTOILE JAUNE, HISTOIRE D'UN STIGMATE



Le 29 mai 1942 la huitième ordonnance allemande interdit aux Juifs français et étrangers de la zone occupée de paraître en public sans porter une étoile jaune sur le côté gauche de la poitrine, et ce dès l'âge de 6 ans. Cette mesure de discrimination, qui fut aussi adoptée, avec des variantes, dans toute l'Europe sous domination nazie, coïncide avec la mise en place de ce que les nazis qualifient de « solution finale ».

Par Claire Zalc

L'étoile jaune est aujourd'hui un objet politisé, réutilisé en maintes occasions de façon souvent provocatrice, comme récemment dans les rassemblements anti-passe sanitaire, suscitant polémiques et indignation. Une instrumentalisation qui risque de contribuer à la perte de sens de ce que cette marque antisémite a signifié pour celles et ceux qui l'ont portée et qui montre qu'il reste utile d'en proposer une histoire autant que possible contemporaine des faits, rendant compte des manières variées dont le stigmaté a été conçu, compris et vécu sur le moment¹. Dès lors, l'étoile jaune est un point d'observation des rapports entre autorités occupantes et occupées, mais aussi des relations entre ceux qu'on assigne comme Juifs et les autres, entre victimes et témoins des persécutions.

Tout d'abord, il convient de rappeler que cette mesure

discriminatoire est constitutive de l'antisémitisme. Elle est intrinsèquement liée à l'une de ses caractéristiques : le besoin de distinguer, d'assigner, de montrer par un signe ou un insigne une minorité pour la rabaisser ou l'avilir. Comme l'écrit, non sans humour, le dramaturge Jean-Claude Grumberg dans sa pièce *Pour en finir avec la question juive*, « l'antisémite n'arrive pas à reconnaître qui est Juif et qui ne l'est pas, du coup, il voit des Juifs partout, il se sent cerné, assiégé, agressé et il a peur. Le raciste, lui, reconnaît facilement qui n'est pas de sa couleur de peau, du coup il se sent cerné, assiégé, agressé et il a peur »².

L'obsession identificatrice

Le propre de l'antisémitisme consiste précisément à tenter de forger des manières de « reconnaître » ceux qui n'ont pas de traits reconnaissables. Il porte dès lors les logiques d'assignation à leur paroxysme. La



L'AUTEURE
Directrice de recherche au CNRS et directrice d'études à l'EHESS, Claire Zalc a récemment publié *Dénaturalisés. Les retraits de nationalité sous Vichy (Seuil, 2016)* et *Z ou souvenirs d'historienne (Éditions de la Sorbonne, 2021)*.

désignation de l'autre comme Juif en constitue l'un des moteurs.

Dans le contexte du III^e Reich, cette obsession identificatrice de la population juive, inhérente à l'antisémitisme idéologique qui l'anime, répond aussi à des objectifs éminemment pratiques. Le « marquage » n'est pas seulement un moyen de stigmatiser et d'humilier les Juifs, il permet de les isoler, les surveiller, et contrôler leurs mouvements. L'idée, suggérée en mai 1938 par Joseph Goebbels, reprise par Reinhard Heydrich, alors chef de l'Office central de la sûreté du Reich, juste après la Nuit de cristal, le 11 novembre 1938, est mise en application pour la première fois à l'automne 1939 en Pologne. Là, dans les territoires du Gouvernement général administrés par le régime nazi, la mesure est d'abord adoptée localement à l'initiative de certains dirigeants allemands. A Wloclawek par exemple, à partir de fin octobre 1939, ►►►

►►► les Juifs doivent porter un triangle de tissu jaune sur le dos.

La mesure fait ensuite l'objet d'un décret pour tous les territoires du Gouvernement général, publié le 23 novembre. L'insigne imposé est un brassard blanc d'une largeur de 10 cm au moins, porté sur la manche droite des vêtements, avec une étoile bleue à six pointes (dite *Zionistenstern*). Dès le 1^{er} décembre 1939 tous les Juifs y résidant sont astreints à le porter. Contrevenir à cette obligation expose d'abord à des amendes et des peines de prison puis, à partir d'octobre 1941, fait encourir la peine de mort.

Le 1^{er} septembre 1941 Reinhard Heydrich rend obligatoire le port, sur le côté gauche de la poitrine, d'une étoile jaune portant en noir le mot « *Jude* », dans une graphie censée imiter un style hébraïsant, pour tous les Juifs âgés de 6 ans et plus résidant dans le Reich, l'Alsace, la Bohême-Moravie et les territoires annexés de la Pologne de l'Ouest. On le voit, l'insigne se décline localement, dans ses temporalités et ses matérialités : en Croatie, il s'agit ►►►

C'est au moment où s'organise la déportation massive aux fins d'extermination des Juifs d'Europe de l'Ouest que la politique de marquage est mise en place

Différents « insignes juifs »

En Croatie (1), on impose aux Juifs le port dans le dos d'un rectangle de tissu jaune avec une étoile de David et la lettre Z (pour *Zidov*, « Juif »). En Bulgarie (2), ce fut un bouton de plastique en forme d'étoile. Dans le Reich et ses territoires annexés (3), c'est une étoile, avec le mot « *Jude* » (Juif) qui se porte sur la poitrine. En Pologne (4), elle se porte aussi parfois dans le dos (ici un atelier de confection dans le ghetto de Lodz, en 1940).



DATES CLÉS

1939, 23 novembre

Un décret oblige tous les Juifs du Gouvernement général de Pologne à porter un brassard blanc avec une étoile de David bleue.

1940, 27 septembre

En France, une ordonnance allemande prescrit, en zone occupée, le recensement des Juifs.

3 octobre

Premier « statut des Juifs » décrété par Vichy, qui définit la « *race juive* » et la liste des professions interdites aux Juifs.

4 octobre

Loi de Vichy permettant aux préfets d'interner les « *étrangers de race juive* ».

1941, mai

En Croatie, les Juifs doivent porter un rectangle de tissu jaune avec la lettre Z.

1^{er} septembre

Décret rendant obligatoire le

port de l'étoile jaune pour les Juifs du Reich, d'Alsace, de Bohême-Moravie et des territoires annexés de la Pologne de l'Ouest.

29 mars

Création en France du Commissariat général aux questions juives.

3 juin

Le second « statut des Juifs » institue un recensement dans toute la France.

1942, 20 janvier

Conférence de Wannsee, en banlieue de Berlin, pour organiser les modalités d'application de la « solution finale à la question juive ».

4 mars

Réunion à Berlin où est prise la décision d'instaurer un « insigne juif » dans les territoires néerlandais, belge et français.

27 mars

Premier convoi partant de France pour Auschwitz.

29 mai

Huitième ordonnance allemande rendant obligatoire le port de l'étoile jaune en zone occupée française (la décision est prise le 27 avril pour les Pays-Bas et le 27 mai pour la Belgique).

8 juillet

Neuvième ordonnance qui interdit aux Juifs l'accès aux lieux publics, spectacles, cinémas, cabines de téléphone, piscines, manifestations sportives, parcs, et limite à une heure par jour leur accès aux grands magasins.

16 et 17 juillet

Rafle dite « du Vél'd'Hiv ».

26 août

L'étoile jaune est obligatoire en Bulgarie.

11 décembre

En France, le tampon « *Juif* » sur la carte d'identité devient aussi obligatoire en zone sud envahie en novembre.



▶▶▶ d'un rectangle de tissu jaune avec la lettre Z pour *Zidov* (« Juif » en croate), obligatoire à partir de mai 1941. En Bulgarie, c'est un bouton de plastique, en forme d'étoile, qu'il faut coudre sur les vêtements à partir du 26 août 1942. Selon les espaces et les contextes de sa mise en œuvre, l'objet même diffère.

Préambule à l'extermination

En Europe occidentale, la décision relative à l'instauration d'un « insigne juif » dans les territoires néerlandais, belge et français est prise le 4 mars 1942 à Berlin. Adolf Eichmann, chef du service des Affaires juives à l'Office central de la sûreté du Reich et à ce titre organisateur des déportations, convoque à Berlin Theodor Dannecker, Willy Zoepf et Kurt Asche, respectivement *Judenreferent* à Paris, La Haye et Bruxelles. Il leur expose les résultats de la conférence de Wannsee, qui s'est tenue le 20 janvier 1942, et les incite à introduire, de façon coordonnée sur chacun de leurs territoires d'administration,

l'obligation de porter l'étoile jaune. Les *Judenreferenten* se réunissent à Paris le 14 mars 1942 afin de convenir des modalités de l'institution de l'insigne. Il y est décidé de sa taille, identique à celle préconisée en Allemagne (soit environ 10 cm²), de la langue de l'inscription y figurant (la mention bilingue *Juif-Jood* en Belgique, finalement remplacée par la lettre « J »), et de la non-exemption des mariages mixtes, le conjoint juif étant tenu de porter l'étoile.

C'est au moment où s'organise la déportation massive aux fins d'extermination des Juifs d'Europe de l'Ouest que la politique de marquage est mise en place. Dans le procès-verbal de cette réunion, on peut lire qu'il s'agit d'une « étape dans le cadre de la solution de la question juive européenne. Par conséquent, un exposé des motifs, éventuellement sous la forme d'un préambule à l'ordonnance, est inutile »³. Le « marquage » des Juifs s'inscrit donc au sein de la politique d'extermination. Il vient la servir. Le premier convoi de « déportés raciaux » quitte d'ailleurs ▶▶▶

La couleur du félon ?



Dès le XIII^e siècle, en Occident, le jaune – au moment où le bleu s'impose – devient une couleur négative. Pourquoi ? Peut-être à cause du lien entre le latin *fel* (« la bile », jaune) et le français « félon », vassal révolté contre son seigneur. Avec le roux, la couleur jaune est liée à la trahison, au mensonge. Ainsi, la robe jaune de Judas, apôtre félon, comme sa chevelure rousse, signale la trahison et est emblème de judéité. « Chez les catholiques, l'image de Judas, écrit Michel Pastoureau, et celle de la Synagogue, tous deux vêtus de jaune, ont fortement dévalorisé la couleur » (*Jaune. Histoire d'une couleur*, Seuil, 2019). Ci-dessus, la Synagogue de Konrad Witz, vers 1435, en robe jaune, est représentée les yeux clos parce qu'elle n'a pas reconnu la divinité de Jésus. Et, à partir du milieu du XIV^e siècle, le jaune n'est plus une couleur à la mode. Le jaune ne désigne pas seulement les Juifs, mais aussi ceux dont le statut social est jugé inférieur et réprouvé, qui sont cause de désordre, comme les prostituées, les usuriers, les musiciens, les bourreaux ou les bouffons. Et les Juifs, dans la réalité, ne sont pas toujours vêtus de jaune. Certes, en 1269, à la veille de son départ pour la huitième croisade, Saint Louis, appliquant un canon du concile de Latran IV (1215), impose aux Juifs de porter un signe de reconnaissance, une roue de feutre ou de drap de couleur jaune safran, cousue au niveau de la poitrine et dans le dos. La couleur, précisera Louis X en 1315, doit trancher par rapport au vêtement sur lequel l'insigne est cousu. A Carcassonne, en 1270, la rouelle est de couleur blanche. Sous Jean le Bon la rouelle devient blanche et rouge, et s'impose dans la seconde moitié du XIV^e siècle. De plus, les Juifs sont paradoxalement exemptés du port de la rouelle quand ils se déplacent hors de leur lieu de résidence, pour garantir leur sécurité.

Jacques Berlioz



►►► la France pour Auschwitz le 27 mars 1942, soit deux semaines après cette réunion.

Le port de l'insigne devient obligatoire aux Pays-Bas dès le 27 avril 1942, soit plus tôt qu'à Paris et Bruxelles : le 27 mai 1942 le *Militärverwaltung* (l'administration militaire) de Bruxelles publie sa douzième ordonnance « sur le signe distinctif des Juifs » qui doit entrer en vigueur le 7 juin. En France, c'est la huitième ordonnance du commandement militaire allemand, datée du 29 mai 1942 qui ordonne à tous les Juifs de 6 ans et plus de la zone occupée de porter « bien visiblement » sur la poitrine gauche une étoile jaune à six pointes, grande comme la « paume d'une main ». La mesure est effective à compter du matin du 7 juin 1942. Y sont astreints les Juifs français, les apatrides et les étrangers ressortissant de pays dans lesquels des mesures identiques ont été prises ; les Juifs espagnols, italiens, turcs ou encore grecs en sont donc exemptés, mais aussi les Américains et les Canadiens présents sur le territoire. La mesure ne s'applique pas en zone non occupée. Est-ce à dire que Pétain y est opposé ?

C'est un contresens de défendre cette thèse. A Vichy, on entend surtout préserver l'opinion publique de réactions de sympathie qui pourraient être suscitées par l'obligation de porter l'étoile. Pétain écrit d'ailleurs souhaiter, à ce propos, que les « justes mesures prises contre les Israélites soient comprises et acceptées ». « Juste mesure » : le marquage ne pose pas de problème à Vichy puisque le tampon « Juif » sur la carte d'identité devient obligatoire y compris en zone sud à partir du 11 décembre 1942 (la zone sud a été envahie en novembre).

Marquer pour exclure, marquer pour arrêter

Le port de l'insigne s'insère dans un cortège de mesures, mises en place depuis septembre 1940, visant à identifier, spolier, isoler, discriminer la population juive, alors que l'antisémitisme s'érige

Le marquage ne pose pas de problème à Vichy puisque le tampon « Juif » sur la carte d'identité est obligatoire partout en France



comme politique d'État. Aux recensements et spoliations des biens, imposés par la première ordonnance de septembre 1940, succèdent les discriminations professionnelles, les exclusions sociales. Les interdictions se multiplient : la possession de postes TSF, la participation à des cours d'assises. La sixième ordonnance, en février 1942, interdit aux Juifs les sorties entre 20 heures et 6 heures ainsi que les changements de résidence.

La huitième ordonnance est immédiatement suivie, à Paris, d'un texte réservant aux Juifs la dernière rame des métros, « mise à exécution d'un ordre de l'autorité allemande du 8 novembre 1940, concernant les Nègres et les Juifs, ordre qui, en ce qui concerne ces derniers, n'avait pu être pratiquement observé, faute d'un signe distinctif ». Le 3 juillet 1942 les appareils téléphoniques sont confisqués aux Juifs avant que la neuvième ordonnance, le 8 juillet 1942, leur interdise l'accès aux lieux publics, spectacles, cinémas, cabines de téléphone, piscines, manifestations sportives, parcs, et limite à une heure par jour leur accès aux grands magasins. Dans *Le Dernier Métro* de François Truffaut (1980) on voit la jeune Rosette contrainte de cacher son étoile sous son



Identifier

Ci-dessus : un tampon « Juif » sur une carte d'identité française de 1942. A gauche : une affiche de propagande antisémite de Michel Jacquot publiée la même année.

CHIFFRES

74 000
C'est le nombre de Juifs, français et étrangers, déportés depuis la France, soit environ 25 % des Juifs de France.

110 292
C'est le nombre d'étoiles que la Préfecture de Paris prévoit de distribuer.

écharpe pour pouvoir entrer au théâtre. L'étoile a une visée pratique d'exclusion. Plus encore, la mesure contribue à la mise en place des déportations de masse qui s'organise de manière concomitante.

Marquer sert aussi à arrêter. La politique systématique visant à exclure les Juifs de la communauté nationale s'accélère en 1942 alors que la décision est prise d'organiser les déportations de masse des Juifs de France vers l'Est au printemps. Quatre jours après l'entrée en vigueur de la huitième ordonnance, le 11 juin 1942, Eichmann rappelle aux trois *Judenreferenten* le programme élaboré en janvier par Himmler de déportation des Juifs vers Auschwitz. Des objectifs chiffrés sont fixés, qui se montent à 125 000 déportations pour l'année : 15 000 depuis les Pays-Bas, 10 000 depuis la Belgique et 100 000 depuis la

France. Après qu'Eichmann a eu connaissance de nouvelles possibilités de transport aux Pays-Bas et, à l'inverse, de difficultés « françaises », les objectifs sont révisés quelques jours plus tard à respectivement 40 000, 10 000 et 40 000. L'intrication des deux chronologies est serrée : le stigmatisme sert aussi à rendre visible pour arrêter, remplir les trains, tenir la morbide cadence. En France, huit convois partent de Drancy, Angers et Pithiviers entre le 17 et le 31 juillet 1942, soit un tous les deux à trois jours. A chaque fois, environ 1 000 personnes sont à bord. La course à la réalisation des objectifs d'Eichmann est lancée.

La mise en œuvre du port obligatoire de l'insigne varie selon les territoires. En Belgique, l'occupant est contraint de se substituer à une partie de l'administration locale, qui refuse d'appliquer l'ordonnance du 27 mai 1942, jugée incompatible avec le droit belge et considérée comme immorale. En France, en zone occupée comme dans le Nord et le Pas-de-Calais, la distribution des insignes s'effectue dans les mairies et commissariats de police et mobilise les fonctionnaires français.

A Lens, le commissaire de police reçoit 1 196 « insignes étoiles de David » à distribuer. Il établit la liste des personnes auxquelles il faut prodiguer et faire payer les étoiles – l'étoile n'est pas gratuite mais s'échange soit contre de l'argent, soit contre des points de la carte textile. Les comptes des sommes versées en retour sont scrupuleusement tenus à jour. La distribution des insignes est aussi l'occasion, pour les autorités, de compléter les listes en déclarant les membres des foyers qui jusqu'ici avaient échappé aux radars. David Piotrowski, lors de sa déclaration comme Juif en 1940, est dit célibataire. Or sur l'état de distribution des étoiles juives, il figure aux côtés de son épouse et de son neveu, inconnus des services de police auparavant. Les trois sont arrêtés à Lens un mois plus tard, lors de la rafle du 11 septembre 1942, avec la petite dernière, Madeleine, âgée de quelques mois.

Honte, fierté, dérision, révolte

Faire l'histoire de l'étoile jaune, c'est aussi essayer de comprendre ce que l'obligation de porter l'insigne a pu signifier pour les victimes de persécutions. Les

sources contemporaines des faits, corpus de lettres, photographies, journaux intimes, permettent d'approcher les réactions face à l'étoile, sur le moment. Arborer l'insigne avec morgue, le dissimuler, choisir de ne pas le porter : face à l'extrême violence de l'assignation, chacun et chacune puisent différemment dans un répertoire d'actions, selon ses dispositions sociales, ses positions aussi.

Certains tentent de retourner le stigmatisme en le portant avec fierté. Le 8 juin 1942, Isaac Schoenberg, interné à Pithiviers, écrit à sa bien-aimée Chana : « Je tiens à ce que tu ne sois pas gênée par l'insigne juif. Il faut, chérie, que tu t'y habitues et j'entends que tu le portes sur ton cœur avec dignité et non sans quelque fierté⁴. » Le lendemain, Chana lui répond qu'elle s'est fait photographier portant l'étoile pour lui. Émile Levite est photographié en 1942, l'étoile épinglée sur son uniforme. D'autres, comme Victor Fajnzylberg, grand mutilé de la guerre 1939-1940, adresse au maréchal Pétain une photographie en guise de supplice pour demander la libération de son épouse, arrêtée. Il y apparaît, debout avec ses béquilles, ▶▶▶

Notes

1. Cf. E. Goffman, *Stigmatisme. Les usages sociaux des handicaps*, Minitext, [1963], 1975.
2. J.-C. Grumberg, *Pour en finir avec la question juive. L'être ou pas*, Arles, Actes Sud, 2013, p. 37.
3. Note du 15 mars 1942 concernant la conférence du 14 mars 1942 au sujet du signe distinctif des Juifs, Archives du mémorial de la Shoah, XLIXa-2.
4. Cf. S. Klarsfeld, *L'Étoile des Juifs. Témoignages et documents*, L'Archipel, 1992, p. 94.
5. Archives de la Préfecture de police, série 1816, B51.
6. H. Berr, *Journal*, Seuil, « Points », 2009, p. 54.
7. Archives départementales du Pas-de-Calais, 1Z500 bis.
8. Cf. P. Cabanel, « L'étoile jaune dans une prédication au temple de l'Oratoire du Louvre, dimanche 7 juin 1942 », *Diasporas. Histoire et sociétés* n° 16, 2010, p. 104.
9. H. Berr, *op. cit.*, p. 57.
10. L. Poliakov, *L'Étoile jaune*, [1949], Éditions Grancher, 1999, p. 11.
11. L. Poliakov, *op. cit.*, p. 191.



LAPI/ROGER-VIOLETTE

Bannis

Parc à jeux interdit aux Juifs en 1942, à Paris. A partir du 8 juillet de cette année les Juifs de zone occupée, facilement repérables car portant l'étoile jaune, se voient exclus des lieux publics.

5 000 m de tissu : une histoire industrielle

Pour Léon Poliakov, le retard dans la mise en œuvre de l'ordonnance en France tient à ses aspects techniques, « *la fabrication des étoiles juives présentant certaines difficultés* ». L'histoire matérielle de l'objet vient rappeler la collaboration des entreprises françaises dans la fabrication des instruments de persécution. C'est la maison Barbet-Massin-Popelin et Cie qui fournit les milliers de mètres de tissu de couleur jaune ; 5 000 mètres de cotonnade légère, couleur vieil or, d'un prix de 21,70 francs le mètre et d'un poids total de 700 kg, sont transformés en 400 000 insignes. La fonderie Deberny et Peignot, entreprise française de caractères typographiques, fabrique, elle, les clichés et les tampons imprimeurs. Ces derniers sont utilisés afin d'inscrire, en noir, au centre de l'étoile, le mot « Juif » dans une graphie prétendument hébraïsante, et de dessiner, en noir aussi, les contours de l'insigne. C'est l'imprimerie Charles Wauters & Fils qui se charge de cette tâche : une gageure d'arriver à produire les étoiles dans les délais impartis. Dannecker adresse d'ailleurs, le 13 mai 1942, une lettre demandant au commissaire de police du quartier des Enfants-Rouges d'autoriser l'imprimeur Wauters à « *travailler jusqu'à l'heure qui lui sera nécessaire – et même pendant la nuit* ». Il est prévu de distribuer trois étoiles par personne, ou plus exactement d'en vendre trois. En effet, les étoiles sont payantes : chaque insigne est remis en échange soit d'un point de la carte textile à Paris, soit de sommes d'argent comme à Lens.



■ A partir du 6 juin 1942, les Juifs de la zone occupée doivent retirer dans les commissariats les étoiles, qu'ils coudront eux-mêmes sur leurs vêtements.

arborant ses différentes décorations militaires, tenant la main à sa fille, sur la robe de laquelle est cousue l'étoile.

Pour les anciens combattants, le discrédit de cette « décoration » résonne comme un affront. Le 8 juin 1942 Rosam demande à l'Union générale des Israélites de France d'intervenir afin qu'il soit dispensé du port d'insigne en tant qu'ancien combattant. Pour d'autres, l'infamie tue. Le 6 juin 1942, la veille du jour où il devient obligatoire de porter l'insigne, le commissaire de police de la Goutte-d'Or signale que Jules Weil s'est suicidé au gaz : « *Lieutenant de réserve, légion d'honneur, croix de guerre, trois citations 14-18, libéré en août 1941. Refusait de porter l'insigne juif* ». »

Certains mettent en place d'autres stratégies face au stigmate et décident d'en rire, de s'en moquer en se tatouant l'étoile sur le corps, par bravade, de la dissimuler sous le revers du manteau, ou encore de l'équiper de boutons à pression pour pouvoir l'enlever facilement. D'autres enfin refusent de la porter. Ces derniers courent des risques dont témoignent les nombreux

1942, est de « *refouler* » la nouvelle qui la plonge, selon ses mots, dans une *glorious muddle* (« belle confusion »). Trois jours plus tard, le 4 juin 1942, elle affirme qu'elle ne la portera pas. « *Je considérais cela comme une infamie et une preuve d'obéissance aux lois allemandes.* » Puis elle se ravise : « *Ce soir, tout a changé à nouveau : je trouve que c'est une lâcheté de ne pas le faire, vis-à-vis de ceux qui le feront. Seulement, si je le porte, je veux toujours être très élégante et très digne, pour que les gens voient ce que c'est. Je veux faire la chose la plus courageuse. Ce soir, je crois que c'est de la porter* ». » Courage de la porter, courage de ne pas la porter.

Se risquer à sortir sans l'étoile fait courir le plus grand danger. La jeune Esther Solarz, 16 ans, couturière, qui vit rue de la Huchette, est arrêtée le 7 juin 1942 boulevard Saint-Michel par la police française car elle ne porte pas l'insigne. Internée à la prison des Tourelles, elle est transférée à Drancy le 17 juin et déportée le 22 juin par le convoi n° 3 à destination d'Auschwitz. Le 25 août 1942 dix personnes sont arrêtées gare d'Austerlitz vers 8 heures par

Plusieurs centaines d'étoiles ont été versées dans les centres d'archives comme le mémorial de la Shoah

procès-verbaux d'arrestation pour « *non-port d'insigne juif* » conservés dans les archives de la Préfecture de police de Paris. Par exemple, celui qui signale l'arrestation de huit jeunes femmes et hommes de 16 à 18 ans les 7 et 8 juin 1942. Parmi eux, Georges Svartz qui portait un papillon où il était écrit « *on nez comme on est* », à côté de l'insigne. On le retrouve dans le convoi n° 36, parti le 23 septembre 1942 de Drancy pour Auschwitz.

Chez une même personne, les attitudes sont changeantes. Hélène Berr, jeune étudiante parisienne issue de la bourgeoisie juive alsacienne, hésite. Son premier mouvement, le 1^{er} juin

des inspecteurs de police français. Toutes sans exception sont déportées dans les semaines qui suivent, à l'instar d'Esther Serman, 16 ans, née à Paris, dans le convoi n° 35, Hersko Menachem et sa fille Githa, 17 ans, dans le convoi n° 32 avec Rachel Grossmann, 68 ans, arrêtée le même jour, ou encore Brana Zarzewski, veuve de 41 ans, mère de deux jeunes enfants, qui est placée une semaine plus tard dans le convoi n° 26, le 31 août 1942.

D'autres tentent d'échapper à cette stigmatisation identitaire supplémentaire et implorent des exemptions, dont on trouve trace dans les archives.



Bravade et supplication Ci-dessus, à gauche : Haim-Vidal Sephila porte l'étoile sur son torse nu. Il est déporté en 1943. A droite : Victor Fajnzylberg, mutilé de guerre et décoré, envoie à Pétain une photo accompagnant une lettre pour demander la libération de son épouse. Sa fille porte l'étoile. Il est déporté en 1942.

A Paris le nombre de Juifs qui demandent à être radiés des listes de la Préfecture augmente après l'obligation du port de l'étoile. Les requêtes sont refusées dans leur quasi-totalité, à l'exception de certains cas particuliers, comme la femme de l'ambassadeur Brinon. Amélie Alméras justifie sa demande par le fait que trois de ses frères ont combattu pendant la Première Guerre mondiale tandis qu'un autre frère est prisonnier de

guerre en Allemagne. Le SS-Hauptsturmführer Dannecker ordonne de lui refuser. Le 7 juillet 1942 Betty Mohr, 20 ans, écrit à la sous-préfecture de Béthune pour demander à être dispensée du port de l'étoile. La requête donne lieu à une enquête de police : « Cette jeune fille étant née d'un père catholique de naissance se croit dispensée du port de l'insigne [...]. La susnommée ne présentant aucune preuve de ses déclarations, j'estime que



HÉLÈNE BERR

sa demande n'est pas susceptible d'être favorablement accueillie et qu'elle doit être astreinte à porter l'insigne de "David". » Betty est raflée quelques jours plus tard.

L'insaisissable opinion

Dès le printemps 1942, les Allemands comme le régime de Vichy s'inquiètent des répercussions sur l'opinion publique de l'obligation du port de l'insigne. D'après une note des Renseignements généraux du 5 juin 1942, « on s'est étonné de la discrimination faite entre les Juifs de certaines nationalités [...] ; la population comprend mal, en général, qu'un Juif français ancien combattant, parfois même mutilé de guerre et décoré, soit défavorisé en regard d'un coreligionnaire grec ou bulgare ». Des conversations entre militants du Syndicat des correcteurs sont rapportées. L'un suggère que « tous les Parisiens se promènent en arborant ostensiblement une étoile jaune ou d'une autre couleur » quand un autre s'élève contre cette proposition « irréalisable » qui ferait courir le risque d'envois dans les camps de concentration. ▶▶▶

DANS LE TEXTE

Colette demande une dérogation

« J'ai l'honneur de solliciter de votre haute bienveillance que mon mari, Maurice Goudekot, Israélite français, né à Paris le 3 août 1889, engagé volontaire 14-18, médaille militaire, croix de guerre, croix du combattant, blessé, cité soit dispensé du port de l'étoile de Sion.

J'ai 70 ans. Une cruelle arthrite de la hanche m'a presque rendu la marche très difficile. De sorte que je ne puis guère sortir seule, gravir des escaliers, me rendre à mes occupations professionnelles. C'est donc pour ma commodité, comme pour celle de mon mari, que je demande pour lui l'autorisation de m'accompagner, de me prêter un bras en tout lieu public ou, après 8 heures du soir, me soutenir dans le métro, les escaliers. [...] Je me permets d'ajouter que mes livres et ma personne ont toujours reçu, en Allemagne, l'accueil le plus favorable (tournée de conférences à Berlin, Vienne). »

Lettre de Colette adressée au ministre de l'Intérieur le 31 mai 1943, citée dans M. Rajsfus, *Opération étoile jaune*, Éditions du Détour, rééd., 2022, pp. 124-125.

►►► L'obligation du port de l'étoile, en juin 1942, est ainsi souvent interprétée comme une mesure charnière, un tournant qui aurait fait monter l'opposition à la politique de collaboration, dans son versant antisémite.

Quelques faits viennent étayer cette thèse. Le pasteur André-Numa Bertrand, vice-président de la Fédération protestante de France (FPF), rédige une missive de contestation à la suite de la publication de la huitième ordonnance, transmise et lue à Pétain par Marc Boegner, président de la FPF. Elle fait part de « *la douloureuse impression* » provoquée par cette « *humiliation gratuite* », s'émouvant du fait qu'elle expose des enfants de 6 ans à des brimades, et qu'elle « *contraint des baptisés, catholiques ou protestants, à porter ostensiblement devant les hommes le titre de Juifs, alors qu'ils se font un honneur de porter devant Dieu le titre de chrétiens* »⁸. Le pasteur Bertrand prend la parole, publiquement, au temple de l'Oratoire du

A Paris le nombre de Juifs qui demandent à être radiés des listes de la Préfecture augmente après l'obligation du port de l'étoile

Louvre à Paris, pour dénoncer le port de l'étoile, le dimanche 7 juin matin.

Il n'est pas le seul à manifester sa solidarité ce jour-là. Au cours de la matinée, des jeunes gens descendent dans la rue, portant de faux insignes : rosaces, pochettes jaunes, étoiles aux noms fantaisistes. Boulevard Barbès, un architecte est arrêté portant un insigne jaune avec la mention « *Auvergnat* ». Deux étudiantes, Paulette Voisin et Françoise Siefridt, 18 et 19 ans, sont appréhendées boulevard Saint-Michel arborant de fausses étoiles en papier sur lesquelles sont inscrites les mentions « 130 » et « Papou » (le numéro de régiment du père de la jeune Paulette). La répression est immédiate. Les manifestants sont déferés à Drancy pour les hommes, à la prison des Tourelles puis à Drancy pour les femmes. Tous sont condamnés à porter un bandeau « *Ami(e) des*

Juifs », en plus de l'étoile jaune. Depuis sa libération, à la fin août 1942, Paulette Voisin les a toujours gardés avec elle, jusqu'à sa mort en décembre 2021.

Faut-il pour autant conclure à un tournant de l'opinion ? S'il y eut des gestes de solidarité, il serait erroné de croire que ce fut la réaction du plus grand nombre. Un bilan établi par la Préfecture de police le 8 juin 1942 fait état de treize « *arrestations d'Aryens* » portant un insigne fantaisiste et sept avec l'insigne juif, soit vingt au total. Ce même jour, une trentaine d'individus profitent de l'introduction de l'étoile pour manifester bruyamment, en conspuant et insultant les Juifs qui la portent. Ils invitent les garçons de café à ne pas servir les clients juifs et giflent un porteur de l'insigne qui se trouve à la terrasse d'une brasserie. Parallèlement, les arrestations de Juifs « *pour défaut de port d'insigne* » sont au nombre de

Solidarité

Certains non-Juifs décident de porter de faux insignes aux mentions fantaisistes : en bas, à droite, des macarons conservés par la Préfecture de police de Paris. Ces contrevenants sont internés et condamnés à porter un insigne « *Ami(e) des Juifs* », comme la jeune Françoise Siefridt (portrait ci-dessous, à gauche). Paulette Voisin, arrêtée elle aussi le 7 juin boulevard Saint-Michel à 18 ans, a conservé son bandeau (ci-dessous).





En classe Plusieurs élèves de l'école Ave Maria, dans le IV^e arrondissement de Paris, portent l'étoile en juillet 1942. Près de 4 000 enfants furent déportés depuis la France. Ci-dessous, à droite : une survivante porte son étoile avec dégoût à Jérusalem en 1981.

dix-neuf, toujours pour cette seule journée. Or parmi ces derniers, combien de dénonciations ? Vers 11 heures du matin, un dénommé Charpentier requiert un gardien de la paix rue de Strasbourg pour faire procéder à l'arrestation de sa femme, dont il vit séparé, dépourvue de l'insigne... Dans les fonds du Commissariat général aux questions juives, les dénonciations pour non-port d'étoile se multiplient à partir du printemps 1942.

Objet-symbole

Comment rendre compte des réactions face à l'étoile ? Les traces laissées dans les archives concernent les incidents marquants, observés par la police. Mais que dire des interactions ordinaires, des regards échangés ou baissés, des mots murmurés ? Hélène Berr, dès le 8 juin 1942, relate dans son journal : « Mon Dieu, je ne croyais pas que ce serait si dur. J'ai eu beaucoup de courage toute la journée. J'ai porté la tête haute, et j'ai si bien regardé les gens en face qu'ils détournaient les yeux. Mais c'est dur. D'ailleurs, la majorité des gens ne regarde pas. Le plus pénible, c'est de rencontrer d'autres gens qui l'ont. Ce matin, je suis partie avec Maman. Deux gosses

dans la rue nous ont montrées du doigt en disant : "Hein ? T'as vu ? Juif." »

Dès l'immédiat après-guerre, l'étoile jaune prend valeur de symbole. Pour preuve, l'un des premiers ouvrages portant sur la situation des Juifs en France sous l'Occupation, publié par Léon Poliakov en 1949, a pour titre *L'Étoile jaune*. Le cofondateur du Centre de documentation juive contemporaine (CDJC), en 1943, organisme dédié à rassembler documents et archives concernant la mise en place de l'extermination des Juifs en France, choisit d'emblée de publier l'ensemble des pièces documentaires collectées dans les archives du *Sicherheitsdienst* (SD, Police de sûreté ou encore Gestapo) portant sur « la vexation favorite, la brimade-type de l'envahisseur », autrement dit l'introduction en France du port obligatoire de l'étoile jaune¹⁰. L'objet incarne non seulement la persécution antisémite, mais aussi les comportements des victimes face à la persécution. Dans sa préface, Isaac Schneersohn, président du CDJC, écrit ainsi : « L'étoile jaune, insigne d'infamie, devint l'insigne de combat des Juifs, et, l'heure venue, leur insigne de victoire¹¹. »

DANS LE TEXTE

Souvenir d'une écolière

« Je voudrais vous apporter mon témoignage et les souvenirs qui me hantent depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale. [...] Un chaud matin d'été, peu avant les vacances scolaires 1942, un professeur a rassemblé toutes les élèves devant les marches du couloir qui menait dans les classes.

La directrice du cours Campan, madame Goidin, est alors arrivée en haut des marches tenant contre elle la fragile Fanny Aschenbaum qui portait l'étoile jaune. D'une voix forte, madame Goidin a dit : « Si jamais une de vous se moque d'elle ou émet des propos désobligeants contre elle, qu'elle compte sur moi pour recevoir une punition exemplaire. » [...]

A la rentrée d'octobre 1942 Fanny n'était plus là. »

Lettre reçue par Claire Zalc en 2011, reproduite dans *Z ou souvenirs d'historienne*, Éditions de la Sorbonne, 2021, pp. 75-77.



POUR EN SAVOIR PLUS

« Marquer, discriminer, exclure », *Diasporas. Histoire et sociétés* n° 16, 2010.

S. Klarsfeld, *L'Étoile des Juifs. Témoignages et documents*, L'Archipel, 1992.

L. Joly, *Dénoncer les Juifs sous l'Occupation*, CNRS Éditions, 2021.

L. Poliakov, *L'Étoile jaune*, [1949], Éditions Grancher, 1999.

R. Poznanski, *Les Juifs en France pendant la Seconde Guerre mondiale*, [1994], CNRS Éditions, 2018.

Puis l'étoile jaune devient objet-mémoire, objet-relique. Gardée précieusement dans les archives familiales, sortie lors des entretiens pour attester la persécution, elle constitue pour les survivants l'insigne discriminatoire par excellence. Quand Patrick Zachmann se rend à Jérusalem pour photographier le premier rassemblement mondial des survivants de la Shoah en 1981, il en ramène le portrait d'une femme qui tient avec dégoût son « étoile ». Lorsque les victimes ne sont plus là, les étoiles rappellent leur souvenir. Ce sont plusieurs centaines d'étoiles qui ont ainsi été versées dans les centres d'archives comme le mémorial de la Shoah. On y trouve des bouts de tissu, assortis parfois d'une histoire. En mars 1999 une robe blanche à manches courtes de petite fille a été déposée au Mémorial, munie d'une étoile jaune cousue sur la poitrine. Elle appartenait à Tauba Szmukler, née en 1929 à Wloclawek. Une photographie donnée à la même occasion la montre portant la robe. Le vêtement revêtu de son insigne perpétue la mémoire de la petite fille, déportée de Drancy à Auschwitz à l'âge de 13 ans par le convoi n° 47, le 11 février 1943, avec sa mère Rifka. ■